DÉCLICC
Compétences Clés

Les difficultés à s'adapter, à communiquer et à s'organiser peuvent gêner le fonctionnement quotidien et la performance économique de votre entreprise mais aussi freiner l'accès à la professionnalisation et à la qualification de vos salariés.

AGEFOS PME Ile de-France vous propose son offre spécifique **DécliCC Compétences Clés** pour accompagner votre développement et sécuriser le parcours professionnel de vos salariés.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

DécliCC Compétences Clés vise à **favoriser l'accès des salariés les moins formés à des actions de formation contribuant :**

- **à l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences professionnelles ;**
- **à la lutte contre l'illettrisme.**

Les actions de formation proposées font le lien direct entre la tâche à exécuter et les compétences professionnelles à maîtriser. L'objectif est de maintenir votre compétitivité et l'employabibilté de vos salariés.

QUELLES SONT LES ACTIONS ÉLIGIBLES ?

POUR LES RH ET/OU LE MANAGEMENT INTERMÉDIAIRE

1 jour de formation pour outiller les acteurs + **1.5 jours d'appui conseil individualisé**

Accompagner et outiller pour :

- identifier les enjeux ;
- sensibiliser et détecter les besoins en formation ;
- mettre en place un plan d'actions adapté.

POUR LES SALARIÉS

➞ **Des actions de formation à la carte**

- Français langue étrangère (FLE)
- Action d'alphabétisation

➞ **Des parcours de formations pré-construits sur des thématiques du quotidien des entreprises**

La qualité | **La relation clients** | **L'organisation** | **La communication dans l'entreprise** | **La prévention des risques professionnels**

Les formations proposées sont les suivantes :

- Utiliser des documents de référence et de suivi de l'activité
- Communiquer avec les clients, les usagers et prendre en compte leurs demandes
- Organiser son activité ou l'exécution d'une tâche
- Intégrer une entreprise, un secteur professionnel ou intégrer un collectif de travail
- Remobiliser les savoirs de base
- Etc.

En complément, il est possible de suivre les modules suivants :

- Utiliser un support informatisé
- Communiquer dans une langue étrangère
- Gérer une transaction, un encaissement
- Se préparer à suivre efficacement une formation courte, une habilitation, etc.

La liste des organismes de formation est disponible auprès de votre conseiller formation ou sur agefos-pme-iledefrance.com

LES CONSEILS D'AGEFOS PME

➞ Faites part de vos perspectives de développement à votre conseiller formation et prenez le temps de déterminer vos besoins en nouvelles compétences.

➞ Identifiez les besoins de formation et faites-vous accompagner dans la construction de votre projet.

DÉCLICC
Compétences Clés

QUI EST CONCERNÉ ?

➞ **Les entreprises de moins de 250 salariés adhérentes au titre du plan de formation**

➞ **Les salariés :**

- les moins qualifiés, ou ceux confrontés à des situations d'illettrisme ou ne maîtrisant pas les savoirs de base et compétences clés nécessaires à la tenue de leur poste de travail ;
- les femmes, les seniors ainsi que les salariés en situation de handicap ;
- les salariés en situation d'emploi instable (contrat aidés, CDD, temps partiel) ;
- les salariés issus de secteurs impactés par des mutations (technologiques, environnementales, économiques…) nécessitant une adaptation afin de préserver leur employabilité et leur mobilité.

QUEL FINANCEMENT ?

POUR LES ACTIONS À DESTINATION DES RH ET/OU DU MANAGEMENT INTERMÉDIAIRE

- La formation et l'accompagnement sont cofinancés par le Fonds social européen (FSE) et AGEFOS PME Ile-de-France.
- Participation forfaitaire de 100 € TTC / entreprise

POUR LES ACTIONS À DESTINATION DES SALARIÉS

- Avec le soutien du FSE, AGEFOS PME Ile-de-France assure la prise en charge jusqu'à 100 % des coûts pédagogiques.
- Participation complémentaire des entreprises pour le solde des coûts pédagogiques.

MODE D'EMPLOI

1. **Définir votre projet de formation** ou vous faire accompagner par notre expert pour repérer les personnes concernées dans votre entreprise, sensibiliser les salariés au sujet ou pour définir le parcours de formation de vos salariés.
2. **Présenter votre projet à votre conseiller formation** pour valider l'action de formation et le public concerné.
3. **Choisir votre prestataire** parmi la liste des organismes de formation sélectionnés par AGEFOS PME Ile-de-France sur appel à proposition.
4. Une fois le projet validé par votre conseiller, **remplir le formulaire de Demande de prise en charge (DPC)** disponible sur agefos-pme-iledefrance.com ou auprès de votre conseiller formation.

QUELLE DURÉE ?

Les actions de formation doivent être validées avant le début de la formation et réalisées intégralement **au plus tard le 31 décembre 2015.**

RENSEIGNEZ-VOUS !

➞ **Jocelyne POITE -** Département projets et cofinancements
jpoite@agefos-pme.com

➞ **Votre conseiller formation**

- **Entreprise de moins de 10 salariés : 0810 09 0810** (prix d'un appel local)
- **Entreprise de 10 salariés et plus : 0826 301 311** (0.15€ TTC/min)

➞ **agefos-pme-iledefrance.com**

DécliCC COMPÉTENCES CLÉS

Avec le soutien du FSE
l'Europe s'engage en Ile-de-France Fonds Social Européen
UNION EUROPÉENNE

AGEFOS PME ILE-DE-FRANCE